

ARRÊTÉ

Portant inscription sur la liste d'aptitude au grade de **TECHNICIEN TERRITORIAL** au titre de la Promotion Interne

N/Réf. : JGP/BdK/CB

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 39,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2013 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n° 21-198 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en date du 11 juin 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne,

Vu les demandes d'inscription formulées par les Autorités Territoriales des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics affiliés au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant que le Président arrête la liste d'aptitude,

ARRÊTE

Article 1er :

La liste d'aptitude est établie au titre de l'article 39-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, **avec effet au 1^{er} décembre 2022.**

Article 2 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude en vue de l'accès au grade de TECHNICIEN TERRITORIAL :

- Monsieur Sébastien BILLAULT,
- Monsieur Francis GAUHAROU,
- Monsieur Fabrice PERRIGAULT,
- Monsieur Emmanuel RIGOUX,
- Monsieur Stéphane VIEYRA.

Article 3 :

Cette liste sera adressée à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire et publiée au Bulletin des Offres et Demandes d'Emplois (format informatique).

Article 4 :

Monsieur le Directeur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à TOURS, le 20 octobre 2022

Le Président
du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER



Publié le :

Le Président,

Jean-Gérard PAUMIER

